

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2020**

Le Conseil se réunit sur convocation du 22 Octobre 2020 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (17 présents et 1 pouvoir).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 Septembre 2020.



CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS DE GRESY-SUR-AIX

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'accueil des enfants par l'Association Cantonale Enfance Jeunesse s'organise actuellement autour de deux sites (Grésy-sur-Aix et Pugny) et les enfants de SAINT-OFFENGE vont à Pugny.

Suite à la demande de nombreux parents, il est apparu opportun de regrouper l'accueil des enfants de la Commune de Saint Offenge sur le site de Grésy « Les Coccinelles ».

Une contribution financière à hauteur de 600 € sera due à la commune de Grésy sur Aix pour participation aux dépenses de fonctionnement du bâtiment.

Les Conseillers autorisent le Maire à signer la convention pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Equipement) due par la SCI IMMO CONCEPT 73 reste impayée depuis 2010, pour la somme de 2.390 €, après avoir tenté tous les recours possibles.

A la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie, il convient de passer cette somme en « créance irrécouvrable ».

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DE BAUX :

Combles Route de Cornat

Changement de nom du locataire à compter du 1^{er} Mai 2020.

Adopté à l'unanimité

Bureau ONF

Suite au déménagement du bureau de l'ONF dans l'ancienne Mairie, changement d'adresse à compter du 1^{er} Novembre 2020.

Adopté à l'unanimité

Maison des Assistantes Maternelles (dossier complémentaire)

Suite au changement de Présidente, modification du bail à compter du 1^{er} Novembre 2020.

Adopté à l'unanimité

EXONERATION LOYERS MAM (dossier complémentaire)

Monsieur le Maire indique également qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, la MAM a été fermée en AVRIL, MAI et AOUT. Il demande que pour ces trois mois, les loyers ne soient pas titrés.

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE CUISINIER

Monsieur le Maire rappelle que le poste de cuisinier de la cantine scolaire est vacant et informe que la commission « ressources humaines » a choisi de recruter Monsieur Nicolas ERWIN à ce poste. Monsieur le maire informe qu'il décide de suivre le choix de la commission et qu'il procédera au recrutement à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX VITRAGE ÉCOLE PRIMAIRE

Les fenêtres et les stores de la façade sud de l'école primaire sont très dégradés et doivent ainsi être remplacés. Sur proposition de la commission des bâtiments, le Conseil autorise le Maire à attribuer les travaux d'un montant total de 25.903.41 € HT aux entreprises suivantes :

- SAS CIM PORRAZ, domiciliée à SAINT-BALDOPH (73) pour un montant de 20.803.41 € HT
- STORE AIX, domiciliée à Aix les Bains (73) pour un montant de 5.100 € HT

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX VITRAGE SALLE DES FETES

Les vitrages des fenêtres et des portes de la façade Sud de la salle des fêtes sont en simple vitrage et ne sont pas performants. Sur proposition de la commission des bâtiments, le Conseil autorise le Maire à attribuer les travaux de changement des menuiseries et des stores à l'entreprise suivante :

- LD POSE, domiciliée à SAINT-OFFENGE (73)
pour un montant de 27.490,00 € HT

Adopté à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS FDEC AU DEPARTEMENT

Fenêtres salle des fêtes des façades Est et Ouest

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que les fenêtres de la salle des fêtes côtés Est et Ouest sont en simple vitrage et ne sont donc pas du tout performantes thermiquement.

Il conviendrait de les remplacer par des huisseries double vitrage, entourage en aluminium.

Il propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental afin de réaliser ces travaux.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 17.424,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

Changement du chauffage des appartements Route de Cornat

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que les chauffages actuels des appartements communaux situés Route de Cornat sont au gaz et sont extrêmement énergivores.

Il conviendrait de les remplacer par un système plus économe type aérothermie, avec pompe à chaleur.

Il propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental afin de réaliser ces travaux.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 58.015,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION

Changement chauffage appartements Route de Cornat

Un dossier de subvention est également déposé auprès de la Région pour le changement du système de chauffage des appartements, pour un montant de 58.015,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que la commune a entrepris, dans le cadre de la transition écologique, une amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Les fenêtres de l'école primaire et de la salle des fêtes sont actuellement en simple vitrage et par conséquent, pas du tout performantes thermiquement. Il conviendrait donc de les remplacer par des huisseries double vitrage afin d'augmenter la performance énergétique et d'éviter les déperditions de chaleur. Il faudrait également implanter, sur les toitures, des panneaux photovoltaïques qui permettraient de compenser une partie des dépenses en alimentation électrique. L'ensemble de ces travaux aurait aussi un effet bénéfique sur l'empreinte carbone.

Il propose de demander une subvention auprès de la Région afin de réaliser ces travaux.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 117.933,56 € HT.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS COVID

Monsieur le Maire informe les Conseillers que face aux problématiques imposées par la crise sanitaire actuelle, le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 afin d'aider les collectivités à financer les achats de gel, masques, etc et à réaliser les aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics.

Ce fonds se monte à 80 % de la dépense réalisée, avec un montant maximum accordé de 3.000 €.

Il propose de demander cette subvention de 3.000 € auprès du Conseil Départemental pour financer les dépenses réalisées entre le 12 Mars et le 04 Septembre 2020, d'un montant de 5.336,90 € HT.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 10226 : Taxe d'aménagement		2 170,00 €		
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		2 170,00 €		
R 10226 : Taxe d'aménagement				2 170,00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				2 170,00 €
Total		2 170,00 €		2 170,00 €
Total Général		2 170,00 €		2 170,00 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Avancement des projets en cours

- Les travaux d'accessibilité et le goudronnage de la cour de l'ancienne Mairie sont achevés et l'antenne régionale de l'ONF pourra y emménager à compter du 1^{er} Novembre.
- Les travaux de la salle des fêtes continuent et le goudronnage des abords a été fait.
- Les travaux d'élargissement et de goudronnage de la route des Huguets se feront en novembre.

Situation budgétaire de la Commune

Monsieur le Maire fait un exposé aux Conseillers sur la situation générale et budgétaire de la Commune. Il en ressort que la situation est globalement satisfaisante :

- Le niveau du taux d'impôts fonciers se situe environ 12 % en-dessous de la moyenne du canton.
- La dette par habitant qui est de 1149 € en 2020, sera de 994 € en 2021. L'annuité de la dette qui est de 86 € en 2020, sera de 71 € en 2021, suite au remboursement anticipé d'un emprunt. Le niveau d'endettement aura ainsi été divisé par deux en 12 ans.
- La dotation de l'état par habitant est au-dessus de la moyenne du canton, conséquence positive de la fusion des communes.
- Le potentiel fiscal par habitant est faible et montre que la commune est la plus pauvre en recettes fiscales de tout Grand Lac.
- La commune tient beaucoup à ce que la cantine scolaire serve des repas de très grande qualité aux enfants. Ce choix nécessite cependant à ce qu'elle prenne environ 25.000 € de dépenses à sa charge.

Projets à prévoir au budget 2021

Monsieur le Maire propose aux conseillers les travaux et investissements suivants pour un montant prévisionnel d'environ 725.000 € :

Travaux déjà inscrits au budget 2020 à reporter en 2021 :

- Mise aux normes accessibilité de l'Eglise de la Nativité
- Création d'une zone 30 au Chef-Lieu de Dessous
- Solde rénovation de l'école primaire
- Solde amélioration de la desserte du massif forestier
- Pose de panneaux photovoltaïques sur le hangar communal.
- Solde salle des fêtes

Les projets suivants pourront être budgétés en 2021 :

- Changement des vitrages des façades Sud, Est et Ouest de la salle des fêtes
- Changement des chaudières des appartements communaux Route de Cornat si obtention des subventions correspondantes
- Achat de terrains
- Restauration des fresques de l'Eglise St Pierre et mise aux normes accessibilité si confirmation des subventions attendues
- Divers achats de matériel

Monsieur le Maire énumère également aux conseillers, les projets envisagés de 2022 à 2024 conformément au programme électoral issu des dernières élections municipales:

- Aménagement zone 30 au chef-lieu de Dessus (en concertation avec les habitants)
- Cheminement piétons-vélos entre Dessus et Dessous (en concertation avec les habitants)
- Achat de terrain
- Achat de matériel

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Octobre – Novembre - Décembre 2004 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

**Fait à Saint-Offenge,
le 30 Octobre 2020**

**Bernard GELLOZ,
Maire**

